

ATTESTATION.

Je, soussigné, Lt-Colonel en retraite J.M. FETY, ex-Chef et liquidateur du réseau homologué des Forces Françaises Combattantes "FETHY-Jean de VIENNE" (Arr. du 9/6/47-BOEM:Guerre-Vol.37/1950,p.106), Colonel Honoraire des CRS ex-déporté et combattant volontaire de la Résistance, Chevalier de l'Honneur, Médaille Militaire, Croix de Guerre 1914-18 et 1939-45, Médaille de la Résistance, de meurant 1, Rue Subra à Perpignan (Pyrénées-orientales),

Atteste sur l'honneur ce qui suit :

Je connais depuis Septembre 1941, M. le Commandant Henri PORTAY qui commande actuellement le Corps des Gardiens de la Paix de la Ville de Toulouse. Officier ancien combattant des deux guerres, d'une droiture exemplaire, homme de devoir, il a fait montre en ma présence, pendant l'occupation allemande, dans des circonstances particulièrement rudes, de toutes les qualités morales exigibles d'un Chef et d'un patriotisme ardent et sans éclipse.

Au début de l'année 1943, étant à la tête d'un groupe dont il avait su faire une unité d'élite et qui devait participer, sous la menace des mitrailleuses allemandes, à l'évacuation de la population du vieux port de Marseille, s'est acquitté de sa tâche difficile avec une patience et un tact parfaits qui lui ont valu la reconnaissance durable des pauvres gens, hommes femmes enfants, vieillards que lui-même, autant que ses Officiers, gradés et gardes traitaient avec la plus grande bonté, malgré la hargne de l'occupant.

Chargé ensuite de conduire, d'installer et de garder ces malheureux dans un camp à Puget-sur-Argens, après séparation des hommes des femmes et des enfants, a rempli sa mission avec la même douceur, la même compassion généreuse et humaine, favorisant, au mépris des consignes des Allemands, des contacts entre membres des mêmes familles.

Résistant actif mais silencieux a enfin œuvré, sous sa responsabilité et sachant les représailles auxquelles il s'exposait pour soustraire :

1/ la presque totalité de nos nationaux et protégés, de toutes opinions et confessions à l'internement et à la déportation,

2/ au profit de notre pays, des matériels d'équipement, de campement et des véhicules et accessoires tombés entre les mains de l'armée italienne et dont celle-ci assurait la garde.

Malheureusement, toutes ces activités et celles qui les ont suivies ont entraîné une dénonciation dont la preuve officiellement établie, est en la possession de cet Officier et son arrestation le 14 Février 1944, à Cannes, par la police allemande. Emprisonné ensuite successivement à Nice, aux Baumettes à Marseille et à Fresnes, a été déporté sur Büchenwald, le 15 août suivant. Après avoir enduré avec vaillance les infernales épreuves de la déportation, le Commandant PORTAY a été libéré par l'avance des troupes alliées en Avril et rapatrié le 16 Mai 1945. Ces derniers faits dont j'avais eu connaissance au Stalag 122, puis à Dachau, m'ont été confirmés à mon retour en France par des témoignages dignes de foi.

J'estime pour conclure, que les droits du Commandant PORTAY à la reconnaissance de ses qualités de Déporté et Combattant Volontaire de la Résistance, sont indiscutables et qu'il est hors de doute qu'il y a eu "lien de cause à effet" entre ses courageuses activités et son internement, puis sa déportation par les Allemands.

Fait pour servir et valoir ce que de droit, à Perpignan, le 29 janvier 1953.

Le Lt-Colonel en retraite J.M. FETY
Ex-Chef et liquidateur du réseau F.F.C « FETHY – Jean de VIENNE »